

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 JUIN 2026



En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12

Le 30 juin 2026, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 19h00, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Sandrine MENDES

Présents : Mesdames MENDES, BRIEUX, MARTIN, GALLIEN, DELAUNAY LECONTE, VILLARD et Messieurs BARBIER et LEK

Absents excusés : Madame OKONSKI pouvoir à Madame MENDES, Madame PIAZZA pouvoir à Madame BRIEUX, Madame VINCETTE pouvoir à Madame MARTIN, Madame PEREIRA pouvoir à Madame DELAUNAY LECONTE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N°14	CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE RSA
------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004

Considérant la convention entre le Conseil Départemental du Val d'Oise et le CCAS de Bouffémont portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA par le CCAS pour l'année 2026 et fixant l'acompte à 1425 €

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la vice-présidente à signer les conventions 2026 et tous documents s'y rapportant afin de percevoir les recettes liées à cette activité.

Dit que ces recettes seront affectées au budget du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Sandrine MENDES

